



Convention de partenariat en faveur de la biodiversité Par la gestion d'Espèces Exotiques et Envahissantes (EEE) Sur le territoire de la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien

Programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée Contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)

Convention-cadre 2025 - 2027

Convention d'application n°1 allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

Entre

POLLENIZ, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) régional pour le domaine du végétal, dont le siège social est situé Veillage du Bois de la Noue, Bâtiment B, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc, Siret 877 959 064 00065, Code APE 7490B

Représentée par son Président Roland FOUCAULT, ou son représentant dûment mandaté. Ci-après dénommée « POLLENIZ »,

Et

La CC LE GESNOIS BILURIEN dont le siège social est situé Parc des Sittelles – 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Représentée par son Président, M. André PIGNÉ, et autorisé par la Délibération du Conseil Communautaire du _____

Ci-après dénommée, CC LE GESNOIS BILURIEN

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 est de **7 530 €**.

Cette participation est ventilée de la manière suivante :

- Animation du réseau des piégeurs, coordination des actions et transmission des données : **3 390 €** net estimés
- Défraiement des bénévoles au titre des primes à la régulation par piégeage (3,00 € x 1 380 captures) : **4 140 €** net estimés



Article 2 – Dispositions finales

La présente convention comprend 2 articles et 2 annexes. Elle est établie en 2 exemplaires originaux, destinés à chacune des parties.

Fait à

Le __/__/2025

Le Président de POLLENIZ

M. Roland FOUCAULT

Le Président du Conseil

Communautaire

M. André PIGNÉ



Annexe 1 – Répartition financière pour l'année 2025

Maître d'œuvre	Destination	Montant
POLLENIZ	Animation & Coordination	3 390 €
	Défraiement (estimé) 3 €x témoin de capture	4 140 €
Total pour le financeur		7 530 €

Le montant de la participation financière annuelle à POLLENIZ est examiné chaque année sur la base d'une demande écrite de POLLENIZ établissant un programme d'actions et s'appuyant sur le bilan technique et financier de l'année précédente. Cette participation financière annuelle de la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien est détaillée dans la convention de partenariat avec POLLENIZ.

En cas de prévision de dépassement du montant prévu pour le défraiement, POLLENIZ s'engage à en informer sans délai la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien. Le montant de défraiement total n'ayant pas de valeur contractuelle, ce changement ne nécessite pas d'avenant. Le montant final est évalué et facturé au regard des captures réelles.

Le défraiement est nécessairement reversé à l'euro-l'euro, c'est-à-dire que chaque euro versé pour le défraiement est reversé à l'exact montant auprès des piégeurs.

Annexe 2 – Actions de POLLENIZ

Animation du réseau des piégeurs

- Formation / information :
 - o biologie et mœurs des animaux visés par la lutte et autres susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de la lutte (espèces protégées, ...)
 - o utilisation des pièges
 - o évolutions techniques (pièges, moyens de mise à mort, appâts...)
 - o aspects et évolutions réglementaires
- Collecte des preuves de captures (rythme semestriel), passage dans chaque commune pour récupération et dénombrement des queues pour chaque piégeur.
- Création de GDON / GIDON : réunion de présentation et de constitution
- Aide à la gestion administrative de l'activité de piégeage pour les piégeurs et les municipalités (inscription, arrêtés municipaux, réglementation).



- Gestion comptable et financière des défraiements destinés aux GDON GIDON et piégeurs, facturation aux collectivités pour paiement global des captures à POLLENIZ avant redistribution à chaque piégeur
- Mise à disposition et rétribution de matériel de qualité ; veille technique ; recherche de matériel innovant
- Gestion de l'évacuation des cadavres dans certaines conditions (demandes d'enlèvement, centralisation des cadavres, démarche avec le Service public d'équarrissage, ...)
- Expertise de terrain et/ou territoire auprès des piégeurs (problèmes de captures, dégâts, conseils personnalisés, ...)
- Fourniture de documentation technique (« carnet piégeur » d'enregistrement des captures, newsletter, panneaux d'affichage informatifs sur les espèces, la réglementation, documents de communication, ...)
- Développement du réseau de bénévoles (affiches, publications, rencontre avec les différents acteurs, contact de piégeurs et piégeurs potentiels – mail, sms, tel...)
- Participation à des manifestations diverses
- Contrôle sur le terrain de l'activité des piégeurs et des dispositifs installés
- Redéploiement territorial des piégeurs selon les besoins identifiés et leur volonté
- Couverture juridique et pénale des bénévoles et de leur activité assurée par POLLENIZ

Coordination des actions et transmission des données

- Aide à la gestion administrative de l'activité de piégeage (réglementation, ...)
- Fourniture de supports et documents de communication
- Déclinaison du Plan d'Action Régional (PAR) à l'échelle de chaque EPCI, afin de l'adapter aux enjeux locaux, en partenariat avec ses représentants
- Réalisation d'un bilan annuel pour l'ajustement du programme de lutte et des modalités financières après évaluation des résultats de l'année précédente
- Surveillance par mesure de la pression de piégeage et analyse dans l'espace et dans le temps grâce à des indicateurs obtenus auprès des opérateurs de lutte (nombre de piégeurs actifs, de pièges utilisés, de nuits-piège, de captures, cartographie des zones piégées)
- Prospection de terrain pour mesure « visuelle » des populations ou résultats des luttes
- Rédaction / édition de rapports d'analyse annuels détaillés par territoires sous convention, définition des nouvelles perspectives techniques et financières à mettre en œuvre